



**Colloque "Recours aux droits et alphabétisation :
un écart qui se creuse?"**

La violence institutionnelle

Atelier n°1

Sophia Papadopoulos

De quoi parle-t-on ? Que met-on derrière les mots?

1 La violence

Définition du conseil de l'Europe de 1987

- La violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne,
- s'il porte atteinte à la vie,
- à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne
- ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.

2 L'institution

Définition du Robert

- Action d'instituer : création, établissement.
L'institution des jeux Olympiques.
- La chose instituée
Les institutions : **l'ensemble des formes ou organisations sociales établies par la loi ou la coutume.** → constitution, régime. La réforme des institutions.
- Ironique : Se dit de qqch. qui est entré dans les mœurs, se pratique couramment

Les différentes formes de maltraitance

Chaque institution est implicitement conviée à construire sa propre définition de la violence institutionnelle et à la confronter à ses pratiques.

■ Violence physiques

➤ Violences psychiques ou morales

■ Violences matérielles et financières

➤ Privation ou violation de droits

■ Violences médicales ou médicamenteuses

■ Négligences actives

■ Négligences passives

Les catégories ou niveaux de violence institutionnelle

1

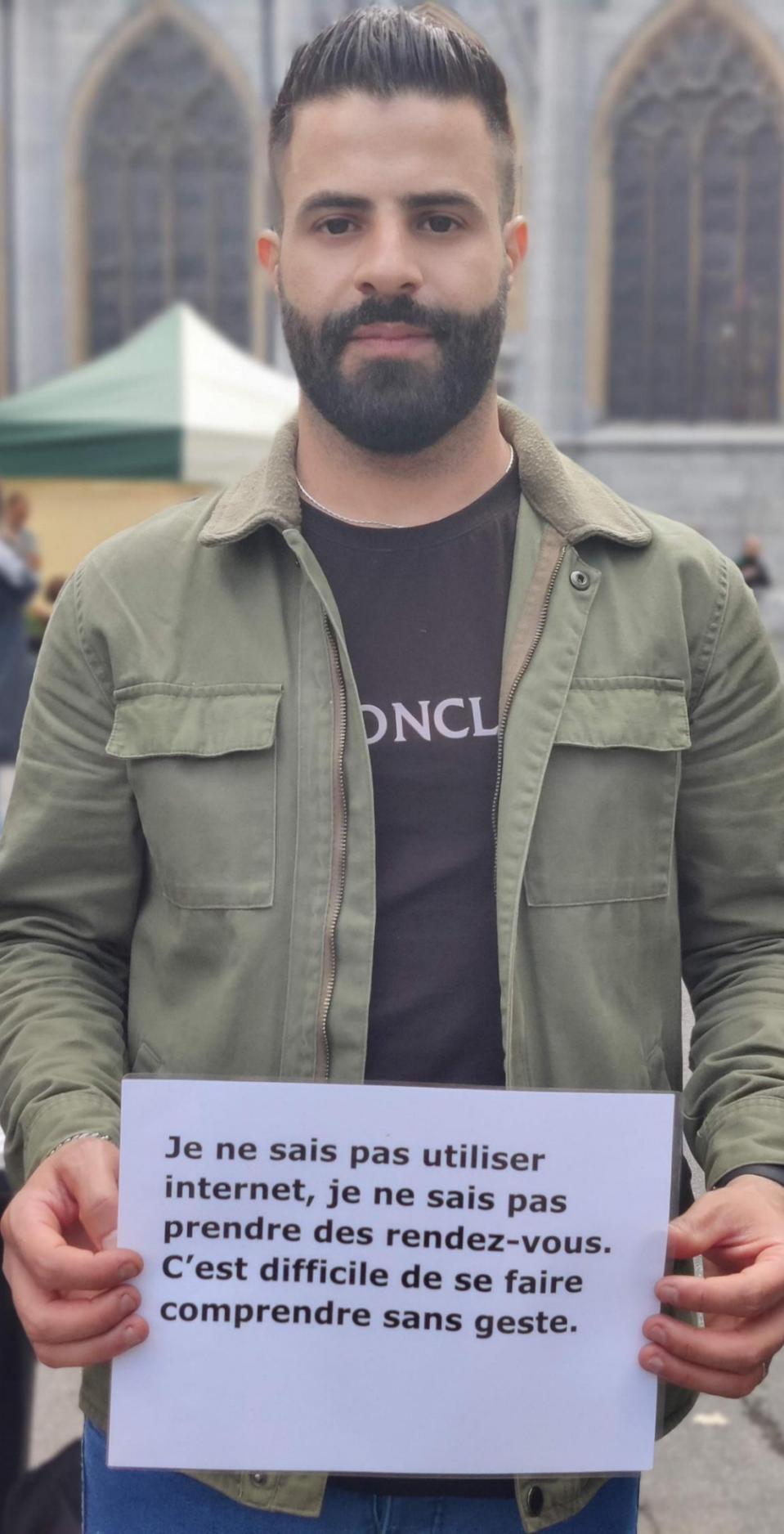
À L'ÉGARD DES
PERSONNES

2

A L'ÉGARD DES
TRAVAILLEU.R.SE.S

3

À L'ÉGARD DES
ASSOCIATIONS



La violence institutionnelle

Sous l'angle des apprenants de Lire et Écrire

- Une personne en situation d'analphabétisme/illettrisme dans un monde de l'écrit, de surcroît numérisé, n'est pratiquement jamais prise en compte.
- Violence oui, celle liée à une limitation de leur liberté d'exercer leurs droits et institutionnelle parce que ce sont des organismes qui ont valeur officielle.
- La société, leur renvoient souvent que c'est de leur faute s'ils sont dans cette situation
- Le mot « analphabète » est utilisé comme une insulte.

➤ A cette situation d'analphabétisme/illettrisme, viennent souvent s'ajouter des violences liées au statut de la personne

➤ Les personnes bénéficiaires du RIS, sont également violentées par le fait que l'aide est accordée en dernier recours



➤ Les personnes en situation d'analphabétisme/illettrisme sont donc confrontées à des violences de type psychique et morale de la part de la société (institution) et subissent la violence d'être limitées dans l'exercice de leurs droits de facto puisqu'elles ne sont pas prises en compte dans les différents services essentiels.



Une personne en formation à Lire et Écrire, en situation d'illettrisme, reçoit de son assistance sociale d'insertion, **un document officiel du CPAS** par la poste.

Dans celui-ci, il lui est demandé de **répondre par écrit et mensuellement** aux questions suivantes :

- Ce mois-ci, j'ai appris, ce que j'ai fait
- Ce que je dois faire pour le mois prochain
- Comment je me sens sur mon lieu de formation : avec les autres personnes de ma formation, avec les formateurs
- Comment je me sens moi sur mon lieu de formation ?

Cas concret 1

Le Forem a mis en place un nouveau décret pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi orienté coaching et solutions. Pratiquement, il est d'application depuis le 1/7/22.

A travers ce décret, il est **sensé assurer un accompagnement en présentiel** pour les chercheurs d'emploi dont **l'autonomie numérique ne permet pas un accompagnement à distance** ou lorsque le chercheur nécessite ou sollicite un accompagnement en présentiel.

Comment le Forem fait-il pour détecter une personne en difficulté de lecture et d'écriture lors de son inscription ?

Cas concret 2

Durant la période Covid, une personne en formation à Lire et Écrire, en situation d'illettrisme, dont le statut est **chômeuse complète indemnisée** tombe gravement malade et **ne déclare pas sa maladie** auprès de sa mutuelle de **peur de voir ses revenus chuter**.

Cas concret 3

Depuis la crise Covid, les agents d'accueil/accompagnement et les formateur.rice.s sont constamment sollicités par les apprenant.e.s afin de **les aider à entrer en contact** avec leur mutuelle, leur assistante sociale, le Forem ou leur syndicat.

Cas concret 4

➤ Que faire ? Agir !

1

UNE ACTION COLLECTIVE

Au départ de la lettre ouverte de Lire et Écrire Brabant wallon.

2

PARTICIPER À L'ACTION DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX

Les professionnel.le.s ont voté pour une action juridique contre l'Etat face à son manquement au devoir de garantir l'accès à tous et toutes aux besoins de première nécessité à travers une mobilisation des secteurs associatifs, des usager.ère.s, des citoyen.ne.s, syndicats, services publics, invisibles....

3

LE PRÉSENTIEL PAR DÉFAUT

Soutenir la lutte contre l'ordonnance du digital par défaut et revendiquer le retour des guichets.

A long terme, la préoccupation s'est définie autour de l'actualisation de la campagne pour l'individualisation des droits dans le contexte de crise énergétique.